Octobre 2022

50 - 2021
AVIS AUX MEMBRES DE LA PROFESSION

EXAMEN DU TARIF – NOUVEAU TARIF EN VIGUEUR LE 3 OCTOBRE 2022

L'an dernier, le Conseil de gestion de la Société d'aide juridique du Manitoba (la Société) a approuvé un *Tarif des honoraires provisoire* (NTTP 49-2021) et s'est engagé à collaborer avec les intervenants afin de mener à bien un examen complet de la structure tarifaire. Au cours de l'année écoulée, la haute direction de la Société a travaillé avec un groupe représentatif d'avocats internes et du secteur privé pour examiner la pratique du droit à Winnipeg et dans les différentes régions de la province. Leurs observations, suggestions et arguments ont été examinés et intégrés dans un nouveau Tarif des honoraires approuvé par le Conseil consultatif et le Conseil de gestion de la Société. Ces changements entreront en vigueur pour toute affaire juridique traitée à compter du 3 octobre 2022. Ces changements se traduisent par une augmentation annuelle potentielle globale de plus de 2 000 000 $ des honoraires versés aux avocats du secteur privé. Cela s'ajoute à l'augmentation de 25 % annoncée l'an dernier et démontre le soutien du Conseil de gestion à l'actualisation du tarif versé aux avocats du secteur privé.

Affaires criminelles :

- Toutes les agressions sexuelles, que la Couronne procède par voie de mise en accusation ou de procédure sommaire, relèveront désormais de la catégorie B.
- Affaires relevant de la Catégorie A (meurtre, homicide involontaire coupable, agression sexuelle grave et autres)
  Le tarif pour enquête préliminaire passera à 725 $ pour chaque demi-journée supplémentaire après la première demi-journée.
- Le tarif pour le procès des affaires relevant de la Catégorie A passera à 800 $ pour chaque demi-journée supplémentaire après la 10e demi-journée, y compris le prononcé de la sentence, le cas échéant.
- Le nombre maximum de conférences préalables au procès devant un juge passera de 2 à 3.
- Une audience de mise en liberté sous caution non contestée devant un juge, lorsqu'une personne a été placée en détention provisoire par un juge, sera désormais rémunérée 100 $.

Affaires familiales :

- Les affaires relevant du tarif 1 passeront de 690 $ à 890 $ par affaire.
- Un nouveau tarif a été créé pour les affaires liées à la protection de l'enfance dans lesquelles un office demande une ordonnance permanente. Le tarif restera fixé à 1 550 $ par affaire.
- Le tarif pour les affaires relevant du tarif 2 a été augmenté de 1 550 $ à 2 250 $.
- Les affaires relevant du tarif 2 dans lesquelles un client a un intérêt dans un bien immobilier pourront bénéficier d'une augmentation de 200 $.
- Les affaires relevant du tarif 2 dans lesquelles un client a un intérêt dans un bien immobilier sans que son nom figure sur le titre de propriété pourront bénéficier d'une augmentation de 400 $ si le directeur régional l'autorise.
- Une affaire relevant du tarif 2 dans laquelle une question liée à un bien immobilier ne peut être tranchée que par le recours à un conseiller-maître ou à l'arbitrage est admissible à une augmentation de 100 $ par heure, jusqu'à concurrence de 1 000 $, si le directeur régional l'autorise.
- Lorsqu'un dossier en matière familiale devient extrêmement complexe en raison de circonstances très inhabituelles, notamment, mais sans s'y limiter, une partie adverse très

litigieuse, des facteurs importants liés à la santé mentale d'une ou de plusieurs parties, des circonstances financières ou personnelles inhabituelles d'une ou de plusieurs parties, les avocats peuvent demander au directeur régional que le dossier soit désigné comme un **dossier hautement litigieux**. Les avocats peuvent être invités à rencontrer un comité de cadres supérieurs afin de déterminer les ressources supplémentaires à investir, y compris des heures garanties supplémentaires, afin de s'assurer que les avocats disposent des ressources nécessaires pour conclure l'affaire.

La haute direction, le Conseil consultatif et le Conseil de gestion sont très reconnaissants envers les membres du comité d'examen des tarifs pour tout le travail accompli. Le processus a été long, mais il a permis d'apporter des améliorations significatives à l'ancien tarif. Le tarif peut être consulté à la section « Pour les avocats » du site Web de la Société d'aide juridique du Manitoba.

Facturation anticipée :

Il est rappelé aux avocats que les frais liés aux affaires d'immigration peuvent être facturés intégralement une fois que les plaidoiries sont terminées et que tous les documents ont été déposés avant qu'une décision soit rendue. Afin de pouvoir demander un paiement anticipé, les avocats doivent s'engager à fournir une copie de la décision lorsqu'elle est disponible.

JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

Tous les bureaux de la Société d'aide juridique du Manitoba seront fermés le 30 septembre 2022, à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Les effets de la colonisation sont particulièrement visibles dans le système judiciaire dans lequel nous travaillons tous. La Société a encouragé son personnel à prendre cette journée pour réfléchir et s'informer sur notre rôle tant dans les préjudices causés que dans la réconciliation.
Les activités suivantes pourraient intéresser tous les avocats :

Activités

- Prenez le temps de visionner des vidéos du catalogue de l'Office national du film consacré aux peuples autochtones au Canada : https://www.onf.ca/sujets/peuples-autochtones-au-canada-premieres-nations-et-metis/?_gl=1*1anxy48*_gcl_au*ODA2MjE4NjIuMTc3MzA2NTU0MQ..*_ga*MTczMjIwMzgxMC4xNzczMDY1NTQx*_ga_EP6WV87GNV*czE3NzMwNjU1NDEkbzEkZzAkdDE3NzMwNjU1NDQkajU3JGwwJGgw*_ga_0CLQ31X8KS*czE3NzMwNjU1NDEkbzEkZzAkdDE3NzMwNjU1NDMkajU4JGwwJGgw.
- Explorez la Couverture des témoins, qui rend hommage aux récits des survivants des pensionnats du Canada : https://couverturedestemoins.ca/.
- Visitez le Musée du Manitoba du 30 septembre au 2 octobre 2022. L'entrée est gratuite et la programmation est axée sur la Commission de vérité et réconciliation du Canada : https://manitobamuseum.ca/event/orange-shirt-days-2022/2022-10-02
- Visitez le Musée des beaux-arts de Winnipeg le 30 septembre pour découvrir sa programmation spéciale en partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation : https://www.wag.ca/event/national-day-for-truth-and-reconciliation-2/.

Éducation

- Accédez à la Trousse d'outils sur la réconciliation pour les cabinets de l'Association du Barreau canadien – accessible à tous sans adhésion : https://cba.org/fr-ca/our-impact/initiatives/truth-

and-reconciliation/truth-and-reconciliation-toolkit-for-firms/?_gl=1*17swzok*_ga*NzEzNjUxNDM1LjE3NzMwNjUzMDY.*_ga_YTMHKDEBK2*czE3NzMwNjUzMDYkbzEkZzAkdDE3NzMwNjUzMDYkajYwJGwwJGgw&_ga=2.232882846.1065847228.1773065310-713651435.1773065306

- Parcourez les expositions virtuelles du Centre national pour la vérité et la réconciliation : https://nctr.ca/expositions/?lang=fr
- Inscrivez-vous à l'événement « The Path Forward: Conversations around Reconciliation » présenté par l'entremise de la Société du Barreau du Manitoba le 28 septembre.
- Lisez un livre : https://www.cbc.ca/books/48-books-by-indigenous-writers-to-read-to-understand-residential-schools-1.6056204?utm_source=Students+%2F+Alumni+Master+List&utm_campaign=b302919601-EMAIL_CAMPAIGN_2021_08_23_09_10&utm_medium=email&utm_term=0_ef1040c97c-b302919601-81650438&mc_cid=b302919601&mc_eid=f688b70227 (en anglais seulement).

SERVICES EN FRANÇAIS

La Société travaille avec divers intervenants afin d'améliorer l'accès à la justice pour la population francophone croissante du Manitoba. Récemment, des contacts ont été établis avec tous les avocats ayant indiqué parler français afin de leur demander de confirmer qu'ils avaient les compétences suffisantes pour mener une audience en français. La Société fera tout son possible pour assigner les dossiers des clients qui demandent un avocat francophone à l'un des avocats qui figurent sur notre liste approuvée, à moins que le client n'ait indiqué le nom d'un avocat précis dans la demande. Lorsque nous ne pouvons pas attribuer un dossier selon ce processus, nous nous tournons vers des avocats ayant indiqué qu'ils parlaient français, mais pas suffisamment bien pour mener une audience.

Si vous souhaitez mettre à jour votre profil linguistique, veuillez communiquer avec Stephanie à l'adresse strap@legalaid.mb.ca.

AVOCATS PARLANT PLUS D'UNE LANGUE

Certains avocats parlent plusieurs langues. Lorsqu'un client indique qu'il préfère travailler avec un avocat parlant une langue précise, la Société prendra en considération les avocats qui ont indiqué maîtriser cette langue. Si vous souhaitez mettre à jour votre profil linguistique, veuillez communiquer avec Stephanie à l'adresse strap@legalaid.mb.ca.

TRANSCRIPTIONS

Il est rappelé aux avocats que la Société ne leur remboursera pas sans autorisation préalable les frais liés aux transcriptions commandées, en particulier les transcriptions de procès. Si un avocat souhaite interjeter appel devant la Cour d'appel, il peut déposer un avis auprès du tribunal indiquant que l'affaire est en attente d'un certificat d'aide juridique, et les transcriptions seront commandées si et lorsque le certificat sera délivré.

FRAIS JUDICIAIRES

Suite à l'avis de la Division des tribunaux de Justice Manitoba diffusé le 11 janvier 2021 concernant les nouveaux frais judiciaires, il est rappelé aux avocats que les bons d'aide juridique doivent être utilisés

pour les trois échelons du système judiciaire. La Société ne remboursera pas aux avocats les frais de dépôt lorsqu’un bon aurait dû être utilisé.